

## **Pour la maternité : Mieux concilier fécondité et emploi des mères**

Hélène Périvier

En ce début d'année 2007, l'Insee annonce que la France est désormais le pays le plus fécond d'Europe. Ce constat est sans aucun doute une bonne nouvelle, dans la mesure où il reflète un dynamisme démographique que beaucoup de nos voisins nous envient. Il n'en reste pas moins qu'il représente un formidable défi à relever pour la France. En effet, si les femmes françaises font beaucoup d'enfants, la plupart d'entre elles sont aussi actives (8 sur 10 parmi celles âgées de 25 à 54 ans). Mais, aujourd'hui encore, l'arrivée d'un enfant implique le retrait de la mère momentanément, définitif ou partiel du marché du travail : plus de la moitié des enfants de moins de trois ans sont ainsi gardés par leur mère inactive. L'organisation sociétale nécessaire à l'accueil des jeunes enfants est loin d'être satisfaisante. Ces parcours professionnels hachés ou longuement interrompus pèsent sur l'égalité entre les sexes dans l'emploi, et plus généralement sur le fonctionnement juste et efficace de la société et de l'économie. C'est pourquoi, comme ce chapitre le propose dans sa conclusion, il convient de mettre en place les institutions qui permettraient aux mères de rester actives dans de bonnes conditions en facilitant une meilleure répartition des rôles entre les femmes et les hommes tant dans la sphère privée que sur le marché du travail. De cela dépend non seulement l'équilibre économique du pays, mais également et surtout l'application du principe de justice qui exige que les individus puissent réaliser leur projet de vie sans être marqués du sceau de leur appartenance à l'un des deux sexes.

### **Une fécondité française dynamique**

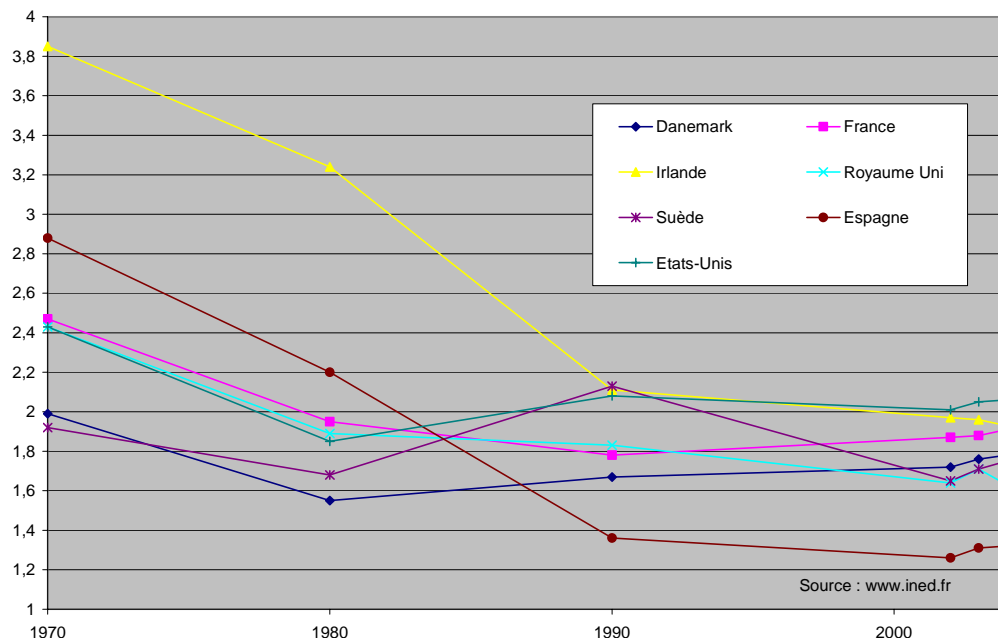
Depuis 20 ans, la France est l'un des pays les plus féconds de l'Union européenne (voir graphique 1). L'Union européenne (25) affiche en moyenne une fécondité de 1,52 enfant par femme en 2005. Seuls quelques pays de l'Europe du Nord ont un indice conjoncturel de fécondité supérieur à 1,7 enfant par femme : le Danemark, la Finlande, le Royaume-Uni, la Suède, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg. Du côté des nouveaux entrants, il est souvent inférieur à 1,4 enfant par femme (Slovaquie, Slovénie, Pologne, Lituanie, et République tchèque), de même que dans les pays du Sud (Grèce, Italie, Portugal et Espagne). Selon les derniers travaux de l'Insee (Richet-Mastain, 2007)<sup>1</sup>, en France, les naissances sont en forte augmentation en 2006 et atteignent même leur niveau le plus élevé

---

<sup>1</sup> Richet-Mastain Lucile, 2007, « Bilan démographique 2006 : un excédent naturel record », *Insee Première*, n°1118.

depuis 1981 : l'indicateur conjoncturel de fécondité atteint 2,0 enfants par femme, niveau le plus haut depuis 3 décennies.

**Graphique 1. Evolution des taux de fécondité dans certains pays occidentaux**



Source : INED.

En 2006, 830 900 naissances ont été comptabilisées (France métropolitaine et départements d'outre-mer) en hausse de presque 3% en un an. Le nombre de naissances est plus élevé que le pic de l'an 2000, et atteint un niveau jamais observé depuis vingt-cinq ans.

Le nombre de femmes de 20 à 40 ans, à l'origine de 95 % des naissances, continue de diminuer (28 000 femmes de moins qu'en 2005, soit - 0,3 %), mais les femmes ont dans l'ensemble plus d'enfants qu'auparavant, même si dans les faits cette augmentation ne concerne que les mères de 30 ans ou plus. En 2006, 52,8 % des nouveau-nés ont ainsi une mère âgée d'au moins 30 ans, alors qu'ils n'étaient que 44,3 % en 1996. L'âge moyen de la maternité continue lui aussi de s'élever : en 2006, une femme accouche en moyenne à l'âge de 29,8 ans, au lieu de 29,0 ans il y a dix ans et 27,7 ans il y a vingt ans.

Les femmes qui ont achevé leur vie féconde ont eu en moyenne plus de deux enfants. Pour les femmes nées en 1956, la descendance finale<sup>2</sup> s'établit à 2,14 enfants. Pour celles nées en 1966, elle dépassera 2 enfants, et celles nées en 1976 ont déjà eu en moyenne 1,69

<sup>2</sup> La descendance finale est le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une génération de femmes, non soumises à la mortalité, tout au long de leur vie féconde.

enfant en 2006 et on peut envisager une descendance finale au moins égale à 1,95 enfant par femme.

Ce dynamisme démographique est en partie dû à la politique familiale généreuse qu'offre la France, qui consacre environ 2,8% de son PIB à la famille et à la maternité, les ménages recevant en moyenne 44 milliards d'euros à ce titre en 2003 (Betchel et Caussat, 2005)<sup>3</sup>. En effet, élever un enfant est coûteux : s'il est âgé de moins de 14 ans, le «coût moyen» d'un enfant vivant avec ses deux parents est ainsi estimé à 20 % du revenu de la famille et à 30% s'il vit avec un seul de ses parents (Courtioux, Laïb, Le Minez et Mirouse, 2005)<sup>4</sup>. La politique familiale française couvre heureusement une part importante de ce coût, les transferts et prélèvements réduisant sensiblement l'écart moyen de niveau de vie entre familles et ménages sans enfant.

Leur impact redistributif est central dans l'ensemble de la politique sociale en France. Mais si le coût de l'enfant est relativement bien pris en charge par la collectivité, cela ne suffit pas à expliquer le taux de fécondité élevé qui prévaut en France. En effet, la France n'est qu'au 7<sup>ème</sup> rang européen (UE-15) en termes de dépenses en direction des familles ; les pays du nord, la Suède (2,9%), la Finlande (3%) et le Danemark (3,8%), y consacrent une part plus importante de leur richesse nationale. Leur taux de fécondité, bien que soutenus relativement à d'autres pays, restent néanmoins nettement inférieur à celui de la France. Certes, les pays ayant une politique familiale quasi-inexistante (comme par exemple l'Espagne, dont la politique familiale représente seulement 0,5 point de son PIB ou la Grèce avec 1,8%) ont des taux de fécondité très faible. La générosité publique apparaît donc comme une condition nécessaire au soutien de la natalité mais pas suffisante.

### **De l'emploi des mères et des femmes en général...**

De façon générale, la présence d'enfant au sein du ménage modifie les comportements d'activité des parents. Les tâches spécifiques, mais aussi domestiques augmentent avec l'arrivée d'un enfant. De plus, l'emploi du temps se fait plus rigide sous l'effet combiné du rythme biologique de l'enfant et des horaires des services de garde. Ce surcroît de travail est

---

<sup>3</sup> Betchel et Laurent Caussat, 2005 : « Les transferts sociaux en faveur des familles : une évaluation macro-économique », *Etudes et Résultats*, DREES, n°376.

<sup>4</sup> Pierre Courtioux, Nadine Laïb, Sylvie Le Minez et Benoît Mirouse, 2005 : « L'incidence du système de prélèvements et de transferts sociaux sur le niveau de vie des familles en 2004 : une approche par microsimulation », *Etudes et Résultats*, n°408.

assumé principalement par les femmes (Brousse, 2000)<sup>5</sup>. On observe ainsi que la présence d'enfants, quel que soit leur âge, a un effet négatif sur l'emploi des mères et positif sur celui des pères. De plus, l'effet de la parentalité est plus fort en valeur absolue pour la mère que pour le père (tableau 1). En moyenne, dans les pays de l'OCDE, la présence d'un enfant augmente l'écart de taux d'emploi entre les sexes d'environ 11 points de pourcentage. Alors que le taux d'activité des femmes décroît généralement à mesure qu'augmente le nombre d'enfants, celui des hommes s'élève (OCDE, 2002)<sup>6</sup>. Le Danemark fait exception, puisque la présence d'enfant réduit l'écart d'emploi entre les deux sexes. La maternité y accroît la fréquence du temps partiel, surtout chez les femmes ayant fait des études supérieures.

Dans les autres pays, la présence d'enfant pèse plus ou moins sur l'emploi des mères. Par exemple, si le taux d'emploi des femmes sans enfant est plus élevé en Allemagne qu'en France (respectivement 77,3% et 73,5), le taux d'emploi des mères allemandes est plus faible que celui des Françaises (pour un enfant 70,4% contre 74,1%). Certes d'autres facteurs contribuent à expliquer cet écart, comme les différences de qualification par exemple. En outre, la maternité augmente la fréquence de l'emploi à temps partiel alors que la paternité réduit le taux de travail à temps partiel des hommes (initialement très faible). Aux Pays-Bas, plus de 80% des mères de deux enfants et plus travaillent à temps partiel, 60% en Allemagne et au Royaume-Uni. Au total, la présence d'enfant a d'autant plus d'effet sur l'emploi des mères que le niveau de qualification de celle-ci est faible.

---

<sup>5</sup> Brousse Cécile, 2000, « La répartition du travail domestique entre conjoints reste largement spécialisée et inégale », France, *Portrait Social 1999-2000*.

<sup>6</sup> Les différences de degré d'insertion des mères sur le marché du travail d'un pays à l'autre n'expliquent pas entièrement les différences de taux d'emploi total des femmes. En effet, dans certains pays où le taux d'emploi total des femmes est faible (Grèce, Italie, Espagne), l'effet de la présence d'enfant sur l'emploi des mères n'est pas plus marqué.

**Tableau 1 : taux d'emploi des femmes et écart d'emploi entre les hommes et les femmes  
selon la présence d'enfants en 2000, personne âgée de 25 à 54 ans**

	Total		Pas d'enfant		Un enfant		Deux enfants et plus	
	Tx d'emploi	Ecart H/F	Tx d'emploi	Ecart H/F	Tx d'emploi	Ecart H/F	Tx d'emploi	Ecart H/F
Autriche	73,5	16,2	76,0	10,5	75,6	18,5	65,7	29,0
Belgique	67,8	20,1	65,6	17,4	71,8	23,5	69,3	24,7
Danemark (1998)	80,5	7,7	78,5	7,7	88,1	3,5	77,2	12,9
Finlande (1997)	77,6	7,0	79,2	0,1	78,5	11,8	73,5	19,7
France	69,6	17,7	73,5	9,6	74,1	18,7	58,8	32,0
Allemagne	71,1	16,3	77,3	7,2	70,4	21,2	56,3	35,6
Grèce	52,6	35,9	53,1	31,1	53,9	40,3	50,3	45,4
Irlande	53,1	29,0	65,8	14,1	51,0	33,2	40,8	43,2
Italie	50,7	33,9	52,8	26,2	52,1	40,9	42,4	49,9
Luxembourg	63,0	29,8	68,7	21,3	65,8	30,4	50,1	46,1
Pays-Bas	70,9	21,4	75,3	15,6	69,9	24,3	63,3	30,8
Portugal	73,9	16,4	72,6	13,4	78,5	16,6	70,3	24,8
Espagne	50,6	34,8	54,6	26,0	47,6	44,7	43,3	48,6
Suède	81,7	4,1	81,9	-0,4	80,6	9,8	81,8	9,4
R-U	73,1	14,4	79,9	5,4	72,9	17,1	62,3	28,2
Rép. Tch.	73,7	15,6	80,8	5,4	72,3	21,2	59,4	33,5
Hongrie	61,7	16,0	Nd	nd	nd	Nd	Nd	nd
Pologne	72,0	9,6	Nd	nd	nd	Nd	Nd	nd
<b>Moyenne OCDE</b>	<b>69,0</b>	<b>18,6</b>	<b>73,7</b>	<b>11,8</b>	<b>70,6</b>	<b>22,9</b>	<b>61,9</b>	<b>32,3</b>
Etats-Unis (1999)	74,1	14,8	78,6	7,2	75,6	17,4	64,7	29,0

Source : OCDE, Perspective de l'emploi 2002.

En France, les mères sont en générale présentes sur le marché du travail, mais cette présence se fait au prix d'un ajustement de leur temps de travail via le temps partiel. L'écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes passe de moins de 10 points en l'absence d'enfant à plus de 30 points lorsqu'il y en a deux ou plus, alors qu'en Suède par exemple, il est quasi-nul sans enfant et monte à moins de 10 points en présence de deux enfants ou plus (tableau 1). Le taux d'emploi des mères se réduit dès le deuxième enfant, mais ceci est particulièrement marqué à partir du troisième enfant, qui implique souvent le retrait de la mère du marché du travail. La comparaison des modèles d'emploi des mères cache en fait de grandes disparités selon le niveau de qualification. En effet, le taux d'emploi des femmes ayant deux enfants et plus est, dans la plupart des pays, plus élevé que celui des femmes ayant un faible niveau d'instruction et ceci qu'elles aient des enfants ou non (ODCE, 2002).

En outre, l'âge de l'enfant influence négativement l'emploi des mères. Le taux d'activité des femmes âgées de 30 à 34 ans passe de 84,1%, lorsque le plus jeune enfant est âgé de 6 à 17 ans, à 60% lorsqu'il a moins de trois ans (Boyer, 1999). Le rang de l'enfant associé à son âge est un facteur explicatif important du niveau d'activité des mères : alors que le taux d'activité des femmes en couple est de 75,9%, il chute de 15 points lorsqu'elles ont deux enfants dont l'un de moins de trois (tableau 2). Cette baisse des taux d'activité est due à l'existence d'un congé parentale rémunéré à un demi-Smic et qui encourage les femmes peu qualifiées à se retirer du marché du travail (Périvier, 2004a)<sup>7</sup>. 98% des allocataires sont des femmes. L'environnement sociétal faisant encore aujourd'hui de la mère la plus compétente pour s'occuper de l'enfant, ceci associé à une pénurie chronique de mode de garde, engendre le retrait de la mère au moment de la naissance. Cet effet est renforcé par le fait que le salaire perçu par les femmes en couple est le plus souvent inférieur à celui de leur conjoint, ainsi l'arbitrage financier du ménage se porte sur son arrête d'activité plutôt que sur celui du père.

---

<sup>7</sup> Périvier Hélène, 2004a : « Emploi des mères et garde des jeunes enfants en Europe », *Revue de l'OFCE*, n°90.

**Tableau 2. Taux d'activité selon l'âge et le nombre d'enfant pour les femmes et les hommes vivant en couple, en 2005, en %**

	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>
Sans enfant	74,4	84,2
1 enf. de moins de 3 ans	80,2	96,5
2 enf. dont l'un de moins de 3 ans	59,8	96,3
3 enf. ou plus dont l'un de moins de 3 ans	37,1	96,4
1 enf. âgé de 3 ans ou plus	81,1	91,2
2 enf. âgés de 3 ans ou plus	83,9	95,9
3 enf. ou plus âgés de 3 ans ou plus	68,2	94,8
<b>Ensemble</b>	<b>75,7</b>	<b>91,4</b>

*Champs* : France métropolitaine, personnes de référence et conjoint de 15 à 59 ans.

*Source* : Insee, enquêtes emploi.

### **Lien entre fécondité et emploi des femmes**

Il existe incontestablement une relation entre le niveau de fécondité élevé et l'emploi des femmes. On a longtemps affirmé qu'une forte activité féminine était associée à un taux de fécondité bas, les femmes renonçant à l'enfant pour travailler. Ceci pour des raisons à la fois financières -un deuxième salaire dans le couple garantit un niveau de vie plus élevé toutes choses égales par ailleurs- mais aussi pour des raisons liées à leur volonté d'indépendance. A partir des années 1960, les femmes ont manifesté leur désir de gagner leur vie en entrant dans le salariat. Mais cette analyse, qui établit une relation négative entre travail des femmes et fécondité, omet de prendre en considération l'environnement institutionnel et socio-culturel dans lequel les femmes se trouvent.

Or, aucun pays n'a connu d'avancée majeure concernant le partage des rôles au sein de la famille, et, même dans les pays traditionnellement les plus égalitaires, les femmes sont toujours en charge de l'essentiel des tâches domestiques et familiales. Cependant, en se dotant de politiques actives de conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle, certains pays ont permis aux femmes de faire des enfants tout en étant actives. Ils combinent alors une fécondité et taux d'emploi féminin élevés, au contraire de ceux qui n'ont

instauré aucun dispositif, ou seulement un dispositif restreint de conciliation, et dont la fécondité est alors faible (Esping Andersen, 2002)<sup>8</sup>. Mais si différentes recherches ont révélé une corrélation positive entre l'emploi des femmes et la fécondité, les pays situés dans la catégorie où la fécondité est la plus élevée (dans le monde développé) n'ont pas toujours la plus forte proportion de femmes dans l'emploi salarié. En outre, pour Hobson et Olah (2006)<sup>9</sup>, la thèse du « *tournant positif* » ne permet pas de déterminer qui sont les femmes n'ayant pas d'enfant(s) (c'est-à-dire celles qui pratiquent ce qu'elles appellent la « *grève des naissances* »), ni dans quel contexte institutionnel et en réponse à quelles politiques elles prennent cette décision.

Quoiqu'il en soit, un système de garde efficace et abordable est une condition nécessaire à l'insertion des femmes sur le marché du travail, même si elle n'est pas suffisante. La France offre une scolarisation précoce qui permet aux mères d'enfants âgés de 3 ans ou plus de travailler, ce qui explique sa position relativement à ses partenaires européens (tableau 3). En revanche, les structures d'accueil pour les plus jeunes manquent. Qui plus est, le congé parental d'éducation (ou Complément Libre Choix d'Activité de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant depuis 2004) pénalise l'emploi des mères en encourageant les moins qualifiées d'entre elles à se retirer du marché du travail et ceci pour une durée de 3 ans (Périer, 2004b)<sup>10</sup>.

---

<sup>8</sup> Esping-Andersen G., 2002, "A child centered social investment strategy", in *Why we need a new welfare state?* (sous la dir. de Esping-Andersen G., D., Gallie D., A., Hemerijck A. et Myles J.), Oxford University Press.

<sup>9</sup> Barbara Hobson et Livia Oláh, 2006 : « « Tournant positif ou « *grève des ventres* » ? Formes de résistance au modèle de l'«homme gagne-pain» et à la restructuration de l'État-providence, *Recherches et Prévisions*, n°83.

<sup>10</sup> Périer Hélène, 2004b : « Emploi des femmes et charge familiales. Repenser le congé parental en France à la lumière des expériences », Synthèse du débat du 3 décembre 2003, *Revue de l'OFCE*, n°90.



**Tableau 3. Structures d'accueil des enfants âgés de moins de trois ans en Europe et modèle d'emploi des mères en 2000**

	Taux de couverture	Temps journalier de prise en charge <sup>b</sup>	Taux de scolarisation des enfants de 3 ans	Groupe selon l'offre de modes de garde	Groupe selon le type d'emploi des mères
<b>Finlande</b>	22%	8 à 10	66	1	1
<b>Portugal</b>	<b>12,5%</b>	<b>4 à 11</b>	<b>75</b>	<b>5</b>	<b>1</b>
<b>Suède</b>	48%	8	80	1	2
<b>Autriche (2001)</b>	<b>13%</b>	<b>8</b>	<b>68</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
<b>Belgique</b>	30%	8	97	2	2
<b>Danemark (1998)</b>	64%	10 à 12	91	1	2
<b>France</b>	30%	8 à 10	99	2	2
<b>Allemagne</b>	7%	9	78	3	3
<b>Pays-Bas</b>	6%	8	98	3	3
<b>Royaume-Uni</b>	<b>34%</b>	<b>5</b>	<b>60</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
<b>Irlande (1997)</b>	<b>31%</b>	<b>Nd</b>	<b>56</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Italie</b>	6%	8	95	5	4
<b>Luxembourg</b>	3%	8	Nd	4	4
<b>Espagne</b>	5%	Nd	84	5	4
<b>Grèce</b>	3%	Nd	46	5	5

Tableau tiré de Périvier, 2004a.

Source : OCDE (2001a, 2002b, 2003), Fenet, Leprince et Périer (2001), [http://europa.eu.int/comm/employment\\_social/missoc2001/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/employment_social/missoc2001/index_en.htm)

*Lecture du tableau* : le dégradé de gris indique une insertion de moins en moins importante des mères sur le marché du travail ainsi qu'une offre de plus en plus réduite de modes de garde. Par exemple, en Finlande, 22% des enfants de moins de trois ans sont gardés par un tiers (structure collective ou assistante maternelle). La durée maximale de l'accueil de l'enfant se situe entre 8 à 10 heures par jours. 66% des enfants de trois ans sont scolarisés. Les mères sont bien intégrées sur le marché du travail (groupe 1).

a. Ensemble des services de garde prenant en compte les structures collectives de type crèches, haltes-garderies, kindergarten et assistantes maternelles. En revanche, la prise en charge des jeunes enfants par l'école maternelle n'est pas comprise. Or le taux de couverture n'est pas négligeable dans certains pays, comme par exemple en France.

b. Une prise en charge de 8 heures par jour correspond à une extrapolation des données indiquant une prise en charge à temps plein.

## **Inciter à l'emploi des femmes, mais pas n'importe lequel**

On pourrait croire que l'on a dépassé les temps où l'ordre moral considérait que les femmes devaient s'occuper de leurs enfants et ne pas travailler à l'extérieur. Mais ces temps sont-ils vraiment révolus ? Comment expliquer que refleurissent périodiquement des thèses qui, sous couvert de l'éclatement de la famille traditionnelle, et/ou de baisse de la natalité, et/ou de la montée de la violence chez les jeunes, etc., en attribuent la responsabilité à l'absence de la mère, trop occupée par son travail, et à la « dilution de la fonction d'autorité du père » ? Une autre forme, plus subtile, de cette régression consiste à poser la question suivante : vaut-il la peine pour une femme d'avoir un travail épuisant, inintéressant, de courir sans cesse du fait d'horaires atypiques de grande amplitude, ne pas avoir le temps de s'occuper de ses enfants comme elle le souhaiterait, au nom d'une indépendance économique en partie illusoire si son salaire n'est qu'un revenu d'appoint qui ne lui assure pas l'autonomie ? La question de la qualité de l'emploi des femmes doit être posée.

En effet, dans l'emploi proprement dit, la nature des emplois occupés joue un rôle majeur par rapport à l'enjeu de la précarité, en l'occurrence celle des femmes. L'attention devrait donc être portée, non seulement au degré d'insertion des femmes dans l'emploi, mais aussi aux caractéristiques de leurs emplois et aux trajectoires entre les différentes formes d'emplois ou de sous-emploi. Si le temps partiel contraint permettait d'accéder au temps plein, si les emplois à durée limitée permettaient d'accéder aux emplois stables, si la faible qualification pouvait être surmontée par la formation professionnelle et l'évolution vers d'autres métiers, etc., on s'interrogerait moins sur la précarité. Ce n'est justement pas le changement qui est en cause, mais le fait que les femmes qui sont en temps partiel contraint, en emploi de durée limitée, ou en emploi pénible et à horaires atypiques, y demeurent le plus souvent, ou même basculent parfois vers l'inactivité. C'est donc aux trajectoires qu'il faudrait porter attention. La question de l'articulation des temps sociaux est aussi une question essentielle, afin de ne pas encourager les hommes à allonger leurs horaires (pour gagner plus) et les femmes à les raccourcir (pour avoir du temps pour les enfants et la famille).

## La réforme de la politique familiale

La France est déjà dans une situation de pénurie chronique de mode de garde, et l'arrivée de nouvelles naissances devrait donc accentuer le problème. Il manque déjà entre 600 000 et 900 000 places pour accueillir les jeunes enfants (Méda et Périvier, 2007)<sup>11</sup>. Si aucune politique volontariste concernant l'accueil des moins de 3 ans n'est prise, l'emploi des femmes en sera pénalisé : soit sous forme de retrait momentané ou définitif de l'emploi, soit sous forme de temps partiel féminin. L'égalité entre les sexes est en danger car elle est déjà bien entamée par un temps partiel féminin persistant (85% du temps partiel est pourvu par des femmes). Pour renverser la tendance, il conviendrait de repenser l'ensemble de la politique de prise en charge de la petite enfance. Le congé parental doit être réformé : plus court, mieux rémunéré, offert sous forme d'un droit individuel incessible entre les deux parents, il serait favorable à une répartition plus égalitaire des rôles au sein du ménage.

Cette réforme devrait s'accompagner d'un investissement massif dans les modes de garde (assistantes maternelles et crèches) pour compléter l'accueil jusqu'à la scolarisation des enfants. Enfin, c'est un véritable service public de la petite enfance qu'il faudrait créer assorti d'un droit opposable à la prise en charge de l'enfant. Cela représente un investissement important qui, après une montée en charge progressive, représenterait une dépense supplémentaire annuelle de l'ordre de 0,3 point de PIB (Méda et Périvier, 2007). Mais en retour, les mères seraient plus actives (le taux d'activité des femmes augmenterait d'environ 2,3 points) et auraient des carrières continues, ce qui au final leur garantirait un niveau de retraite plus élevé. Cette réorganisation éviterait que des femmes qualifiées ne réduisent leur insertion professionnelle pour raison familiale, ce qui impliquerait une meilleure utilisation du capital humain ; en retour, les hommes pourraient s'investir davantage dans la sphère familiale, ce que de plus en plus d'entre eux souhaitent, comme en témoigne le succès du congé paternité dont le taux de recours est proche des deux tiers (Bauer et Pénet, 2005)<sup>12</sup>. L'enjeu est donc collectif et l'effort à faire dans l'intérêt de tous.

---

<sup>11</sup> Méda Dominique et Hélène Périvier, 2007 : *Le Deuxième âge de l'émancipation. L'emploi, les femmes et la société*. LA république des idées, Seuil.

<sup>12</sup> Bauer Denise et Sophie Pénet, 2005 : « Le congé paternité », *Etudes et Résultats*, DREES, n°442.